



N° 5950/T.P.

OBJET:

Surveillance des
cantonniers.-

A Monsieur l'Administrateur de Territoire
à
KIBUNGU.-

*3061 / T.P. / AT
16/12/55*

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous remettre en annexe
copie d'un carnet de surveillance des cantonniers em-
ployé en Territoire de Nyanza.

A partir du 1 janvier 1956, vous voudrez
bien mettre cette formule en application dans votre
territoire: chaque membre du service territorial se ren-
dant régulièrement en itinérance, en recevra un afin
qu'il puisse effectuer des contrôles à l'occasion de ses
déplacements.-

*Ceci protège
l'ambassadeur
qui va dans
le territoire*

En cas de carence d'un cantonnier, il suffit
de mentionner son numéro et ses défaillances afin
qu'il soit repéré et que les sanctions adéquates soient
prises à son égard.-

Le Résident du Ruanda, M. DESSAINT,

~~François Dessaint~~

- 2 -

Enfin, j'insiste sur le fait que nos services sont toujours disposés à examiner toutes suggestions et à y donner suite dans la mesure où leur objet serait compatible avec nos engagements internationaux et qu'ils puissent constituer un progrès par rapport aux règles existantes.-

x

x x

Le signal intéressé est prévu dans le projet de nouveau code de la route en préparation.- Pour cette raison, j'ai décidé de permettre le maintien en service des signaux existants et de régulariser leur situation par voie d'ordonnance.-

Leur suppression actuelle et leur réinstallation prochaine ne pourraient en effet que provoquer les critiques justifiées de l'opinion publique.-

Il conviendra toutefois de veiller à ce que tous les signaux existants soient modifiés en conformité avec les nouvelles dispositions pour la date limite du 30 novembre 1955.-

Pour l'adaptation des signaux en service, il conviendra de veiller également à ce que le chiffre 1 (segment plano) corresponde au côté des numéros impairs des habitations et vice-versa. De cette manière la portée pratique de ces nouveaux signaux restera inchangée par rapport aux précédents et il n'en résultera aucune difficulté d'adaptation pour les usagers.

Ré: LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL.